

Rapport supplémentaire du Conseil synodal

181^{ème} session, 5 décembre 2018

Mesure d'accompagnement du budget

Introduction

Le budget pour l'année 2019 est fortement déficitaire, comme celui de 2018, malgré la mise en application du tableau des postes 2016-2020. Le Conseil synodal ne peut présenter un tel budget sans proposer au Synode une démarche visant à retrouver l'équilibre. Le déficit budgétaire 2019 impacte l'année 2019 et se répétera les années suivantes si rien n'est entrepris. En 2023, un nouveau modèle d'Eglise devrait être mis en place selon le projet EREN 2023 accepté par le Synode. Pour le Conseil synodal, il est nécessaire de permettre à l'EREN de s'adapter à la réalité, aux moyens dont elle dispose, de chercher de nouvelles sources de soutien et de poursuivre sa mission dans le Canton.

1. Le fonctionnement financier de l'EREN

Le fonctionnement financier de l'EREN est dicté par deux éléments dominants :

- les recettes de la contribution ecclésiastique
- les dépenses salariales.

En second plan, les revenus immobiliers et les subsides de l'Etat apportent des compléments importants. Les dons et legs allègent les comptes de manière irrégulière et fort appréciée.

Du côté des dépenses salariales, c'est le tableau des postes qui fixe le cadre pour une certaine durée.

Les grandes lignes financières sont donc prévisibles.

Par conséquent, si rien n'était entrepris pour maîtriser les comptes, l'EREN cumulerait une perte de l'ordre de 5 millions de Francs d'ici 2023.

2. Pour quoi

3.1 Etat de la situation

Le Conseil synodal réfléchit aux actions qui doivent être entreprises pour retrouver l'équilibre. Celles-ci touchent autant le domaine des recettes que celui des dépenses. Le Synode l'a suivi dans les décisions de la mise en vigueur du tableau des postes 2016 et de privilégier la repourvue à l'interne. Mais ces efforts ne suffisent pas à compenser la diminution des recettes. C'est pourquoi, le Conseil synodal veut aller plus loin pour retrouver l'équilibre financier.

3.2 le pourquoi

Pour quoi rechercher l'équilibre financier? L'équilibre financier doit servir la mission de l'Eglise : annoncer l'Evangile en paroles et en actes. L'Eglise a développé au cours des siècles des structures institutionnelles et elle est devenue une institution qui rémunère des professionnels. En tant qu'institution "employeur", elle a des responsabilités et des engagements vis-à-vis de ses employés aussi bien par ses propres décisions synodales que par les lois juridiques (civiles). Ainsi l'EREN doit sans cesse trouver de nouvelles manières d'être et d'agir pour accomplir sa mission fondamentale d'annoncer l'Evangile tout en trouvant les moyens financiers nécessaires pour rémunérer ses professionnels et ses engagements.

3.3 le quoi

L'objectif du Conseil synodal est de trouver cet équilibre entre accomplissement de la mission de l'Eglise et rémunération de ses permanents. C'est pourquoi le Conseil synodal propose au Synode d'accepter le budget 2019 et la résolution de charger le Conseil synodal de diminuer le déficit budgétaire, présenté lors de la 181^{ème} session, de CHF 400'000.- en 2019 et CHF 400'000.- en 2020, par les mesures qu'il jugera adéquates.

3.4 le comment

Le Conseil synodal a plusieurs pistes en réflexion, par exemple

- un groupe comprenant les différentes parties prenantes de l'EREN (présidents, responsables, conseillers synodaux, membres de la commission financière, membre de l'ASSEMPREN, etc),
- mesures à impact immédiat comme un délai pour la repourvue d'un poste,
- mesures à impact immédiat ou à plus long terme comme
 - évaluation des engagements et des ressources de chaque service, de l'administration et du Conseil synodal
 - recherche de nouvelles recettes
 - tableau des postes
 - gestion des postes.

Le Conseil synodal prendra les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif de la réduction du déficit budgétaire. Il le fera dans la transparence en informant les présidents, modérateurs et permanents des mesures qu'il aura décidées.

Le Conseil synodal intégrera aussi lors de ses prises de décision les éléments que le Synode acceptera du projet EREN 2023.

3. Conclusion

La demande du Conseil synodal sort de l'ordinaire et il en est conscient. Mais il estime que la situation exige de prendre des mesures financières. A la différence de l'année dernière, il ne met pas en application une décision du Synode mais il se fixe un objectif financier : l'équilibre budgétaire en 2021. Pour cela, il demande au Synode de lui donner les moyens de l'atteindre.

4. Résolution

1. Le Synode charge le Conseil synodal de diminuer le déficit budgétaire, présenté lors de la 181^{ème} session, de CHF 400'000.- pour 2019 et de CHF 400'000.- pour 2020, par les mesures qu'il jugera adéquates.